

**Civisme**  
**Halte aux surcharges sur les taxis-motos**

P 2



**Décryptage des recommandations de la CVJR**  
**La CVJR a-t-elle fait une bonne lecture des colorations ethniques de l'armée togolaise ?**



P 3

**Sommet de l'UEMOA, le 30 mai à Lomé**

P 5



LE

# LIBÉRAL

*Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion*

N° 067 Mercredi 11 avril 2012 - 250 F CFA / Etranger 1€

## Editorial

### Pêcheur d'hommes

La politique a un point commun avec la religion. Dans les deux cas, tout réside finalement dans l'art de pêcher les hommes, de les détourner pour ainsi dire de leur vie paisible d'antan afin de les entraîner vers un grand dessein qui dépasse de loin leur petites destinées individuelles.

Depuis plus de deux décennies, le Togo se débat dans des luttes sans fin pour donner un sens à la quête unanime d'une société nouvelle, à la fois plus ouverte et plus inclusive. On a tout essayé. Le rapport de la CVJR garde en partie les traces de nos errements.

Face aux grands défis qui se dressent à l'horizon, les Togolais ont longtemps eu le pénible sentiment de faire un travail de Sisyphe. Mais que nous faut-il donc pour avancer ensemble, d'un pas ferme, vers des lendemains meilleurs et conjurer définitivement le sort?

Une refondation de la vie politique nationale, une ouverture inédite pour un nouveau départ?

Rendez-vous est pris le samedi 14 avril 2012 à Blitta où le Rassemblement du peuple togolais tient son 5e congrès extraordinaire. ■

La Rédaction



## Congrès extraordinaire de Blitta

# Le RPT en marche vers la grande ouverture

P 3

**La journée mondiale de la santé consacrée au troisième âge**  
**Malgré le respect de la société, les personnes du troisième âge rencontrent beaucoup de difficultés au quotidien**

P 4

**Modernisation de la justice**  
**Le processus de toilettage du code pénal et du code de procédure pénal a démarré**

P 2

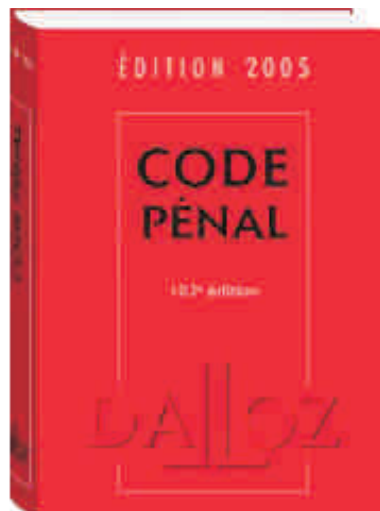
## Modernisation de la justice

# Le processus de toilettage du code pénal et du code de procédure pénal a démarré

Le ministère de la justice organise depuis hier à Lomé, un atelier de validation de l'avant-projet de loi portant code pénal et code de procédure pénale révisés. Les travaux s'étendront jusqu'au 18 avril et visent à dépolir le code pénal et le code de procédure pénal pour les adapter aux nouvelles exigences de l'Etat de droit en gestation au Togo.

Pour promouvoir efficacement les droits humains et renforcer l'harmonie sociale et assurer également l'épanouissement du secteur privé, le système judiciaire togolais a besoin d'une plus grande prévisibilité, de cohérence et de hiérarchisation. Or le code pénal en vigueur actuellement au Togo date du 13 août 1980. Il comporte beaucoup de lacunes et est en déphasage avec la nouvelle société togolaise.

Le Togo a signé un grand nombre de conventions internationales dont les dispositions ne sont pas suffisamment prises en compte



par le code pénal togolais.

Par exemple, le Togo a signé et ratifié la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 10 décembre 1984. Mais à ce jour la torture n'est pas incriminée dans le code pénal. Ainsi de nombreuses infractions ne font pas l'objet de définitions ni de sanctions dans le code pénal.

Par ailleurs dans de nombreux cas, il n'y a pas de peines alternatives aux peines privatives de libertés, ce qui

entraîne un engorgement des prisons.

Le code de procédure pénale connaît les mêmes insuffisances. Il date du 2 mars 1983 et comporte de ce fait de nombreuses lacunes et des dispositions obsolètes. C'est le cas de l'absence d'aménagement de la garde à vue. On déplore également l'absence d'un juge de peines, ce qui rend difficile l'aménagement des peines en cours.

Il faut signaler également le caractère disparate des textes. Beaucoup de textes à caractère sectoriel sont adoptés sans concertation préalable avec le ministère de la justice, ce qui pose à la fin le problème de conformité. Il y a donc beaucoup de travail en la matière. A l'issue des ateliers, les participants devraient formuler des propositions et des recommandations pour la prochaine révision du code pénal et du code de procédure pénale. ■

A. Kili

## Civisme

# Halte aux surcharges sur les taxis-motos



La photo ci-dessus a été prise dans un quartier de la ville de Lomé à une heure de pointe de surcroît. Elle n'est pas inédite cette image. C'est malheureusement d'ailleurs la mode un peu partout dans la circulation depuis belle lurette. Il serait illusoire d'avoir seulement dans son viseur les taxis et autres véhicules de transport en commun quand on évoque le problème de surcharge. Les conducteurs de taxis motos communément appelés Zemidjan s'adonnent à cette pratique à l'origine de plusieurs accidents de circulation. Il n'est pas rare de voir une moto transporter jusqu'à 4 personnes et avec des bagages excédant 50 kg le tout à une vitesse de la lumière. A l'origine de cette pratique malheureuse et dangereuse, la recherche d'un profit le plus élevé que possible aussi bien au niveau du conducteur et des passagers et ceci au prix de tous les risques. Parfois le manque de taxi moto à des heures très avancées emmène les usagers à prendre cette décision pas du tout sage de se retrouver en grand nombre sur des engins de deux roues.

La sécurité routière doit redoubler de vigilance afin de décourager ces surcharges de tous genres qui mettent la vie des citoyens en danger. Comme le dit l'adage, la vie ne vaut rien mais rien ne vaut la vie. ■

La Rédaction

## Micro à l'Envers

Les confrères se prononcent sur l'actualité



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication  
Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction  
Schmidt EZA  
BRHOOM Kwamé  
Dieudonné ESSOHANAM  
Sémy MAREKA  
Magloire A.  
Wilfried Ted  
Correcteur  
S. Didier

Infographie  
Raphaël AHIABLE

Adresse  
Route de Mission Tové, non loin du  
Petit Séminaire, Agoè  
Tél: +228 90 15 87 53  
+228 22 41 92 91  
13 BP 152 Lomé-TOGO  
Imprimerie  
La Colombe  
Tirage  
2000 exemplaires

## Sujet de la semaine: «Que pensez-vous de la création du collectif « Sauvons le Togo » au sein duquel partis politiques et Organisations de défense des droits de l'homme se côtoient?»

### Bossou Koudjo, DP Pipo Magazine



Après le "Cod 2" des années 90, la "Coalition" de 2005, le "Frac" de 2010, voici aujourd'hui le collectif "Sauvons le Togo" de 2012 d'une frange représentative de l'opposition togolaise. Preuve que cette dernière ne manque pas d'initiatives pour faire face au régime quarantenaire du Rpt "moribond".

En faisant un petit rapprochement avec le Sénégal, ou Macky Sall a bénéficié du soutien du collectif "M 23", pour damer le

pion à Wade, on peut supposer que ce collectif soit sur la même lancée. Mais, le Togo n'étant pas le Sénégal, et les opposants togolais étant ce qu'ils sont, ce collectif pourrait réussir après plusieurs "si": si les uns et les autres arrivaient à dépasser leurs égos; s'ils arrivaient à faire des concessions internes douloureuses pour laisser place au bon sens politique; s'ils arrivaient à ratisser large au cœur de toutes les couches socio politiques du pays... ■

### Michel TCHADJA, DP Tonnerre



La constitution togolaise donne la liberté à tout citoyen de manifester son mécontentement seul ou en groupe. Le collectif « Sauvons le Togo » n'est pas un problème. Mais l'analyse des intentions inavouées des responsables dudit collectif laisse à désirer. Notre pays n'est pas à l'eau pour qu'une petite partie des Togolais tente de le sauver seule. Le Togo certes à des problèmes comme bien d'autres pays au monde. Mais dans ce collectif en dehors de J. P. Fabre qui avait recueilli 33% des suffrages en 2010 et qui compte encore sur quelques naïfs Togolais pour les mobilisations à venir, les responsables des ODDH et autres associations ne parlent qu'en leur nom propre. La plupart des Togolais ne se reconnaissent pas en ces gens là qui flirtent avec

les politiciens. Finalement on se rend compte que c'est Jean Pierre Fabre, après avoir abusé de certains togolais avec plus de deux ans de marches sans résultat concret, qui tente de changer de fusil d'épaule en essayant de se cacher dans le petit marigot des ODDH et les quelques associations fantoches. Le fait que certains partis politiques de l'opposition soient encore en rade de ce collectif exprime très bien le sentiment de méfiance qu'éprouvent bon nombre de Togolais à l'égard de ce regroupement dont on ne connaît pas encore avec exactitude les intentions réelles. Des arguments militent pour qu'on n'espère rien de cette alliance contre nature. Le COD II, COD III, FRAC etc. sont des exemples; c'est pratiquement du déjà vu. ■

### Démocrate KOUDAMA, journaliste freelance



Le Togo n'a que trop souffert des violences et violations et la création ce collectif n'est que bienvenue et suscite beaucoup d'espoirs. Je crois que l'opposition togolaise et les ODDH ont tiré des leçons du cas plus que louable du Sénégal ou Abdoulaye WADE a été sèchement sanctionné. Il est enfin temps

que nos politiciens et activistes s'ouvrent sur l'extérieur et l'actuelle constitution du collectif « Sauvons le Togo » nous montre combien ils ont grandi en maturité et leur farouche détermination à renverser le régime quarantenaire qu'à instauré le RPT. ■

## Congrès extraordinaire de Blitta

# Le RPT en marche vers la grande ouverture

Les dignitaires du Rassemblement du peuple Togolais RPT, pourraient enfin se retrouver en congrès extraordinaire le samedi 14 avril, à Blitta, dans le centre du pays selon une source très proche de la cellule de communication du parti. Annoncé à plusieurs reprises et repoussé à chaque fois, ce congrès très attendu devrait durer une journée et permettra aux délégués du parti d'entrevoir une possibilité de revoir les statuts du parti quadragénaire et l'adapter au contexte socio politique actuel

au Togo.

Cette modification des textes du parti au pouvoir, permettra à celui-ci selon des analystes politiques de s'ouvrir à bien d'autres entités politiques, pouvant déboucher sur une majorité capable de faire face aux défis actuels axés sur l'apaisement, la réconciliation et le développement.

Ancien parti unique créé depuis novembre 1969 par feu GNASSINGBE Eyadéma, le RPT a toujours su s'adapter aux différents changements survenus dans notre pays, ce qui lui a d'ailleurs permis d'avoir

une longueur d'avance sur ses adversaires avec à la clé, des victoires à chaque élection dont les plus brillantes restent les législatives de 2007 et la présidentielle 2010 jugées crédibles et transparentes par toute la communauté internationale.

On ne change pas une équipe qui gagne certes, mais une équipe qui gagne ne pourrait demeurer éternellement victorieuse si elle n'adapte pas ses plans et stratégies aux réalités de l'heure. La synergie des différentes forces qui ont permis la réélection de Faure en



Les militants du RPT lors d'une marche en 2010

2010, a été un atout considérable pour le Rassemblement du peuple Togolais qui doit s'organiser et s'ouvrir aux autres en vue de

l'émergence d'un nouveau bloc plus homogène et mieux aguerri en vue des échéances à venir. ■

Fab

## Décryptage des recommandations de la CVJR

# La CVJR a-t-elle fait une bonne lecture des colorations ethniques de l'armée togolaise ?

La Commission Vérité Justice Réconciliation vient de boucler sa mission avec la remise officielle du rapport au Chef de l'Etat. Ce document dense, fruit d'un travail qui a tenu compte des dépositions, des audiences, des investigations et autre base de données sécurisées, a débouché sur d'importantes recommandations, soixante huit (68) précisément, adressées au gouvernement, aux partis politiques, aux institutions et aux populations, et qui sont relatives au programme de réparation et de réformes à opérer en vue de la consolidation du processus de réconciliation.

Au nombre de ces recommandations six (06) sont consacrées aux réformes des forces armées, de la police et des services de renseignements. La Recommandation 11, la première dans cette rubrique stipule : « Le recrutement des nouveaux militaires devrait se faire avec la plus grande transparence, dans toutes les régions du pays, sur des critères bien définis, sans privilégier telle ou telle ethnie. L'Etat major des Forces Armées Togolaises (FAT), composé de chefs résolument acquis aux idées républicaines et promu sur la base du mérite, devrait insister dans la formation de ces nouvelles recrues sur le caractère républicain d'une armée nationale »

La CVJR s'est attelée dans les cinq autres recommandations qui ont suivi (de la recommandation 12 à 16) au respect de la hiérarchie en vue de la maîtrise « des éléments incontrôlés », à la performance des FAT dans leur rôle de défense du territoire et des missions internationales de maintien de la paix, à l'abolition de la présence des militaires en activité dans



Une unité du Régiment Parachutiste Commando des FAT lors d'une parade

la vie politique, au transfert du maintien de l'ordre dans les agglomérations exclusivement aux forces de police et de gendarmerie et au respect des droits de l'homme par les membres des services de renseignements.

A l'analyse, plusieurs de ces recommandations relatives à la réforme des forces armées, de la police et des services de sécurité ont connu un début d'application depuis quelques années et se poursuivent avec un succès satisfaisant notamment au niveau de la gestion de la sécurité dans les agglomérations, la défense du territoire et les missions internationales de maintien de la paix où notre pays est souvent cité en exemple. Quant aux autres ayant fait également l'objet de recommandations d'autres rapports comme celui de la CNDH sur les cas de torture à l'ANR, le gouvernement à travers les 13 mesures a montré son engagement à amorcer les réformes.

Le plus dur sera sans doute la mise en œuvre de la Recommandation 11 que nous avons citée plus haut, relative à la transparence dans le recrutement des nouveaux militaires sans privilégier telle

ou telle autre ethnie. Car il est connu de tous au Togo que les ethnies les plus enclines à l'enrôlement dans les Forces Armées Togolaises sont généralement celles de la partie septentrionale du Togo. Les ethnies kabyè, bassar, losso, moba, kotokoli, entre autres ont, de tout temps et ce depuis l'époque coloniale, opté pour le métier des armes au moment où celui-ci était considéré comme un sous métier et l'armée comme tout sauf un choix pour ceux qui aiment la vie aisée.

En cela la recommandation de la CVJR n'est pas complète car même si elle est guidée par le souci d'équilibre elle ne semble pas prendre en compte les causes structurelles du déséquilibre.

L'appel à la transparence doit être complété par une exhortation à valoriser le métier des armes notamment au près des jeunes de toutes les régions du pays en insistant non pas sur son côté rugueux mais plutôt sur la noblesse de l'engagement le don de soi pour servir la patrie. La question de la transparence n'est qu'une partie du problème, car ce n'est pas la transparence qui suscite les vocations. Comme le dit si bien l'adage vous avez beau amener un cheval à la

rivière s'il ne veut pas boire vous n'y pouvez rien. C'est probablement en cela qu'il faut saluer l'initiative prise par la hiérarchie militaire d'organiser des journées portes ouvertes des FAT. Celles-ci permettent de rapprocher les civils des militaires mais elles donnent aussi l'occasion de mettre les pieds dans une garnison, de s'asseoir sur un char à canon de tâter une kalachnikov bref de quoi prendre goût au métier des armes.

Dans certaines régions du pays, le relief plat se prête au développement du commerce, des arts et autres métiers qui exigent et en même temps cultivent le raffinement.

D'autres régions n'offrent qu'un milieu hostile accidenté et où l'instinct de survie développe d'autres types de qualité. Les hommes deviennent par la force des choses âpres au combat, n'ont pas peur de l'adversité. Comme dirait l'autre « les enfants qui naissent au bord de la rivière sont généralement meilleurs nageurs que les enfants de la montagne. En retour les enfants des montagnes sont de bien meilleurs alpinistes. Bref le milieu forge les aptitudes et les goûts.

Dans ces conditions on peut raisonnablement penser que pour certains déséquilibres, il faut de la volonté pour les corriger. C'est ainsi qu'on peut être né dans la montagne et apprendre à nager comme un poisson et vice versa.

En conclusion, la CVJR devrait compléter la recommandation 11 en exhortant les jeunes togolais de toutes les régions à aimer le métier des armes. C'est probablement la manière la plus intelligente de créer une armée nationale et républicaine. ■

A. KILI

## La journée mondiale de la santé consacrée au troisième âge Malgré le respect de la société, les personnes du troisième âge rencontrent beaucoup de difficultés au quotidien

Comme il est de coutume depuis quelques années, la communauté internationale a célébré le 7 avril dernier la Journée mondiale de la santé autour du thème « Santé et vieillissement ». Au Togo, pour des raisons liées à la célébration de la fête de la pâques, les festivités devant marquer cette journée mondiale de la santé vont se tenir dans les jours à venir. Mais en attendant votre journal vous propose un dossier sur les personnes âgées au Togo et leur situation.



M. da SILVERA Comlan Adjevi président du CNCPA

Selon le dernier recensement général de la population, les personnes âgées c'est-à-dire ceux dont l'âge est compris entre 60 ans et plus au Togo, représentent 6% de la population, soit environ 369312 sur les 5.753000 habitants que nous sommes. Pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) le nombre des personnes âgées de plus de 65 dépassera celui des enfants de moins de 5 ans pour les 5 prochaines années.

La croissance de 6% des personnes du troisième âge au Togo, est une alerte pour l'Etat qui doit d'ores et déjà, s'armer des mesures adéquates pour garantir de bons vieux jours aux personnes âgées. Sous plusieurs cieux et bien naturellement également au Togo la situation des personnes âgées n'est pas très souvent celle qu'on aurait souhaitée. La gestion du

quotidien n'est pas toujours aisée durant la période qui suit la cessation des activités professionnelles. Certaines personnes âgées beaucoup plus visionnaires et mieux organisées ont réussi une reconversion dans la vie active, ce qui leur permet de trouver bien évidemment des ressources financières pour compléter leur pension de retraite qui, il faut le reconnaître subit aujourd'hui les effets néfastes de la vie chère.

D'autres plus nombreux d'ailleurs tirent le diable par la queue et représentent une véritable charge pour les familles. Après avoir presque tout donné durant leur jeune âge, celles-ci ne disposent plus d'assez de ressources énergétiques pour exercer une quelconque activité. La situation est encore plus alarmante au niveau des personnes âgées issues du secteur informelle ou parfois

ayant exercé des professions libérales. Il y en a qui se retrouvent sans pension de retraite avec en face, une activité professionnelle qui périclète. Face à cette situation pas toujours gaie des personnes âgées, il urge que des mesures soient prises pour une meilleure prise en charge de cette catégorie de personnes. Depuis le 16 décembre 1991, la résolution 46/91 des nations unies a élaboré 18 principes allant dans le sens de la protection des personnes âgées. Cinq grandes lignes sont définies dans ce souci à savoir : l'indépendance des personnes âgées, leur participation au développement de leur pays, la possibilité à elles d'avoir accès aux soins de santé, leur épanouissement et leur dignité. Au niveau du Togo la politique nationale de la population élaborée en 12 objectifs depuis le 14 octobre 1998, inclut au niveau de l'objectif 5, les

personnes âgées parmi les groupes vulnérables au même titre que les enfants, les jeunes, et les personnes handicapées.

L'éradication de certaines maladies, l'amélioration des conditions de vie sont des éléments qui permettent d'espérer dans un proche avenir une croissance beaucoup plus grande des personnes âgées.

L'Etat togolais dans un souci de prévoyance prend déjà des mesures. Plusieurs documents juridiques sont en cours d'élaboration. Un avant projet de loi devant régir les personnes âgées au Togo devrait atterrir très prochainement sur la table du gouvernement et soumis en conseil des ministres. On parle aussi d'une possibilité de création de centres de détente et de loisirs permettant aux personnes âgées de rencontrer, d'échanger, combattre l'oisiveté, l'isolement et surtout le partage de leurs riches expériences avec les plus jeunes générations.

A cotés de ces initiatives au niveau étatique, on note une certaine organisation des personnes âgées pour mieux défendre leurs intérêts. Plusieurs associations et ONG sont créées dans ce sens chapeautées par le Conseil National Consultatif des Personnes Agées (CNCPA). Des structures locales sont installées au niveau de plusieurs régions du Togo permettant de recueillir des

informations sur les personnes âgées à l'échelle nationale. Malheureusement et à ce jour seules 7364 personnes âgées sont répertoriées au niveau du CNCPA. Une carte de personnes âgées existe. Elle permet d'ailleurs de distinguer les personnes âgées des autres et donne droit à des avantages tels 50% de réduction sur l'utilisation des infrastructures communautaires sur toute l'étendue du territoire national. En cas de catastrophe humanitaire, les personnes âgées font partie de priorité en matière d'aides et de secours. Des démarches sont en train d'être menées au niveau du CNCPA pour obtenir des réductions sur les tarifs de transport au niveau de la poste. Toutes ces initiatives qu'elles soient au plan étatique associatif ou des ONG, doivent se faire avec la participation des personnes âgées et selon M. da SILVERA Comlan Adjevi président du CNCPA, « les personnes âgées sont à 1% de subordination et à 99% de collaboration ».

Au delà de tout, votre vieillesse dépendra de ce que vous avez fait de votre jeunesse car bonne habitude durant la jeunesse égale vieillesse heureuse. Et comme le dit le proverbe, on ne peut pas s'attendre à bel été lorsqu'on a saccagé le printemps. ■

PF

## SYNLUCAM porté sur les fonts baptismaux La CAMEG dispose désormais d'un syndicat

Le Syndicat de Lumière de la Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Génériques a vu le jour le samedi 7 avril dernier. Ce nouveau syndicat, dernier né de ce domaine se veut un cadre de conscientisation des travailleurs de la CAMEG et aussi celui de revendications pour obtention de meilleures conditions de travail et de vie.

C'est un bureau de cinq membres appuyés par trois commissaires au compte qui est issu de l'Assemblée Générale constitutive du SYNLUCAM. Le bureau qui a un mandat de quatre ans, est présidé par Méréza Kpatcha, son Secrétaire Général ; Le reste du bureau se compose de Dodounou Komi, Secrétaire

Général Adjoint ; Madame Anthony Akouwo, trésorière ; Adam Abdoulaye, trésorier adjoint ; et Aquitème Simnabisso, secrétaire chargé à l'organisation. Les motivations qui expliquent la naissance de ce syndicat sont diverses. « Si on a créé ce syndicat c'est d'abord de se connaître, nous le personnel de la CAMEG, de se former, de connaître ce que sont les fautes professionnelles, nos droits et comment les revendiquer. Le mot revendiquer comme les gens le traduisent souvent par pression sur le patronat, on ne veut pas le comprendre comme cela. On doit le comprendre comment ? A notre manière. D'abord, travailler puis ensuite



Kpatcha Méréza, SG SYNLUCAM

nos revendications pour l'amélioration de nos vies avec le patronat », a dit le Kpatcha Méréza.

La naissance de ce syndicat se justifie aussi par les difficultés rencontrées dans l'exercice des fonctions des agents de la

CAMEG. A cet effet, le Secrétaire-Général du SYNLUCAM, Kpatcha Méréza, se veut rassurant : « La première difficulté c'est l'ignorance. Le travail de la CAMEG, le personnel ne le connaît pas tellement. Il faut connaître son travail, ses devoirs et là les difficultés qui suivent. Les gens pensent que la rémunération n'est pas juste. »

Il faut rappeler que selon les responsables de ce syndicat, le nom lumière s'explique par cette volonté d'apporter de la lumière aux travailleurs de la CAMEG et par la même à la population aussi. ■

Magloire A.

## Crise malienne : le retour à l'ordre constitutionnel est acquis mais ne suffit pas Les dangers de l'irrédundantisme touareg

Sous l'impulsion de la diplomatie burkinabè, la junte qui a chassé ATT du palais du Koulouba a fini par entendre raison en acceptant le retour à l'ordre constitutionnel avec l'entrée en jeu du Président de l'Assemblée Nationale Diocounda Traoré. Restent quelques réglages formels pour introniser le nouvel homme fort de Bamako.

Le cordon sanitaire établi par la CEDEAO a fini par faire plier SANAGO et sa bande qui ont très vite compris, sans doute avec la jurisprudence Gbagbo que l'épée de Damoclès économique et financière brandie par l'institution sous-régionale, ne pouvait que leur être fatale, qu'on ne peut plus s'engager dans un bras de fer avec nos institutions sous-régionales dans lesquelles les souverainetés étatiques se sont fondues face à l'exigence de l'idéal communautaire.

Tout est bien qui finit bien, le pays qui a souvent été cité comme une référence démocratique en Afrique de l'ouest va retrouver la légalité constitutionnelle. Mais que vaut vraiment aujourd'hui cette légalité démocratique dans un pays mis en coupe réglée et dont plus de la moitié du territoire est occupée par les touaregs qui ont de leur côté proclamé l'indépendance de l'ASAWAD. Le succès diplomatique incontestable que vient d'engranger la CEDEAO qui a décidé de faire des putschs une tolérance zéro ne sort pas tout à fait le Mali de l'auberge.

Il reste à recouvrer l'intégralité territoriale de ce pays en



Dioncounda Traoré, le Président de la transition malienne

nettoyant l'écurie d'Augias dans le nord où règne un véritable pandémonium entre les groupes touaregs et des combattants proches d'AQMI ; c'est une autre paire de manche, surtout un préalable à la tenue du scrutin présidentiel. Il est urgent d'agir afin d'éviter que les fous d'Allah ne restreignent les libertés.

A y voir de près la gestion qui est faite de la question touareg par la CEDEAO, impossible de ne pas songer à la stratégie de l'autruche qui préfère ne pas regarder le danger en face.

La CEDEAO devra être autant ferme pour l'intégrité territoriale que pour le retour à l'ordre constitutionnel. Les condamnations de principe, tout comme les tergiversations ne feront pas plier les touaregs. Si les pays voisins avaient écouté la sirène d'alarme du Président déchu ATT, dans le même élan communautaire, on aurait pu peut-être éviter la situation actuelle. Il faut combattre le mal à la racine : l'irrédundantisme touareg au Mali qui vogue irrémédiablement si rien n'est fait dans les eaux d'une partition.

Disons que la prudence de l'organisation sous-régionale a sans doute été motivée par la complexité de la question

Touareg. Le sacro-saint principe des frontières héritées de la colonisation inscrite comme une clause de style dans toutes les chartes de nos organisations sous-régionales et continentale n'est véritablement opérant lorsqu'il est mis en cause entre deux Etats connus. C'est à ce niveau qu'on assiste très rapidement aux condamnations et parfois même à une action coercitive de la communauté internationale. Les choses compliquent lorsque le différend se passe à l'intérieur d'un même pays au sein d'une même population, auquel cas on est bien en face des exigences du

maintien de l'ordre pour lequel les interventions extérieures sont mal vues sauf accords particuliers. C'est bien le cas au Mali.

Mais on peut toutefois rétorquer à charge contre les touaregs que le fameux principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui peut dans certains cas légitimer la lutte armée ne joue qu'en cas de domination étrangère comme on l'a vu partout en Afrique avec les luttes de libération.

Mais le droit international est riche et chacun finit par y trouver les raisons et les mécanismes pour intervenir. La force d'intervention de la CEDEAO est déjà en alerte maximum. Pourra-t-elle passer à l'action?

Rien n'est aussi moins sûr. C'est pourquoi il faut explorer les propositions du chef de la diplomatie française Alain Juppé qui parlait dans une interview des négociations politiques avec les touaregs.

Mais c'est plus facile à dire qu'à faire surtout que ces derniers tiennent déjà leur butin de guerre.

Il faut surtout libérer le Nord-Mali pour l'exemple car le continent noir recèle bien de situations pareilles. Il faut éviter que la partition du Mali ait un effet domino. Car nul doute que les irrédundantismes casamançais, dans la partie anglophone du Cameroun, dans le Nord du Nigéria...etc pourraient trouver dans le scénario malien une émulation vitale.

La situation de l'Afrique exige à terme une unité politique quoique utopique pour l'instant. Au moment où en aval, les dirigeants du continent y travaillent constamment, les particularismes qui mettent à mal l'unité de nos Etats en appelant à la création d'autres Etats lilliputiens sont tout simplement intolérables en amont.■

E. Dieudonné

### Sommet de l'UEMOA, le 30 mai à Lomé



Le Président en exercice de l'UEMOA

Annoncé en février, puis en avril à Abidjan (disaient certaines sources), c'est finalement le 30 mai 2012 à Lomé que se

tiendra le sommet annuel des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union économique et monétaire ouest africaine, soit un an jour pour jour après le dernier sommet en date. Il sera en principe précédé le 16 avril prochain d'une réunion du Conseil des ministres prévu à Abidjan. Certains expliquent les reports successifs par l'élection présidentielle au Sénégal et la crise malienne.■

# PRESSING

du Golfe

## PRESSING DU GOLFE



Vous apporte une réponse précise à vos besoins spécifiques en matière de Pressing, Blanchisserie, Entretien de Maisons et Bureaux

Déjà opérationnel !!!





Le propre de l'Excellence

Bd. AKEI, Quartier Novissi Tél. : (+228) 22 61 95 55 / Fax : (+228) 22 61 95 56 / Cel. (+228) 91 04 79 61  
01 BP 4729 LOME - TOGO E-mail : info@pressingdugolfe.com www.pressingdugolfe.com



REPUBLICQUE TOGOLAISE  
MINISTERE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS  
DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO  
(TOGO TELECOM)

**AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATIONS D'INTERET EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET OU D'UN CONSULTANT INDEPENDANT  
POUR L'ASSISTANCE A LA MISE EN PLACE D'UNE COMPTABILITE ANALYTIQUE DE TYPE ABC**

N°0027/TGT/DG/DML/PRMP du 26 Mars 2012

1. La Société des Télécommunications du Togo a inscrit au titre de son budget 2012 des fonds afin de financer le recrutement d'un cabinet ou d'un consultant indépendant de renommée internationale pour **l'assistance à la mise en place d'une comptabilité analytique de type ABC**.

2. Les prestations à fournir sont résumées en deux phases comme suit :

**PHASE N°1 : Assistance à la mise en œuvre du système :**

- concevoir des spécifications techniques de la comptabilité analytique;
- analyser la structure de l'entreprise et faire des recommandations par rapport au système à mettre en place;
- améliorer et formaliser les processus et activités existants;
- définir une ossature analytique structurée en plusieurs axes analytiques tels que : les centres analytiques, les régions, les activités, les produits et services etc.;
- définir le périmètre des charges à retraiter pour chacun de ces axes analytiques;
- définir les critères d'imputation des ressources aux coûts;
- préciser la structure générale de déversement des coûts sur les objets de coûts etc.;
- définir les éléments d'une bibliothèque (référentiel) d'indicateurs (une fiche par indicateur reprenant ses éléments constitutifs);
- fournir des propositions d'outils de pilotage associés à la matrice analytique en s'appuyant sur une cartographie des activités, des données de gestion disponibles afin de permettre la production de restitutions synthétiques sous formes de tableaux de bord et/ou de graphiques destinés à renforcer le pilotage budgétaire et opérationnel de TOGO TELECOM;
- un système de mesure et de suivi des résultats analytiques;
- préparer le démarrage de la deuxième phase des travaux en élaborant et en rédigeant le cahier des spécifications techniques et fonctionnelles du projet, dans la perspective d'un appel d'offres d'acquisition d'un logiciel adapté et des prestations associées (paramétrage, déploiement et formation).

**PHASE N°2 : Suivi de l'implémentation du système :**

- assister au déploiement, au paramétrage, aux tests du système et à la formation pour une mise en œuvre de l'outil;
- présenter un rapport d'exécution de chaque étape.

3. La Société TOGO TELECOM par le présent avis, invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

4. La durée de la mission est de : six (06) mois.

5. Les personnes intéressées doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues dans des structures de Télécommunications, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel notamment les curriculum vitae du personnel, les durées d'exécution etc.). Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les candidats devront produire les pièces administratives suivantes :

- **celles qui sont exigées pour les consultants ou bureaux d'études nationaux** : la carte d'opérateur économique en cours de validité ; l'attestation d'immatriculation au registre du commerce ; le quitus fiscal datant de moins de trois (03) mois ; l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois ; l'attestation de la CNSS datant de moins de trois (03) mois ; l'attestation de l'ITLS datant de moins de trois (03) mois;
- **celles qui sont exigées pour les consultants ou bureaux d'études internationaux** : l'attestation d'immatriculation au registre du commerce et l'attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois.

7. Les consultants seront sélectionnés en accord avec les procédures définies dans le **code des marchés publics et délégation de service public du Togo**.

8. Les consultants seront sélectionnés sur la base de la « qualification et le coût ».

9. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et tous les jours ouvrables aux heures suivantes : **de 8 heures à 11 h30 et de 15 h à 16 h 30 (heures locales) :**

Attention de : Manfeidjeou BANEZI, Personne Responsable des Marchés de TOGO TELECOM

Ville : LOME Boîte postale : 333 Pays : TOGO

Numéro de téléphone : +228 22 21 44 01/22 53 44 01/22 34 13 69

Numéro de télécopie : +228 22 21 03 73

Adresse électronique : mbanezi@togotel.net.tg

10. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées ou expédiées en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, à l'adresse ci-dessous avec la mention :

**"MANIFESTATIONS D'INTERET EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ASSISTANCE A LA MISE EN PLACE D'UNE COMPTABILITE ANALYTIQUE DE TYPE ABC"**  
au plus tard le 25 avril 2012 à 9H00 TU ;

à l'adresse suivante :

**Direction Générale de TOGO TELECOM**

**Sise à la Place de la Réconciliation au quartier Atchanté, au secrétariat administratif de TOGO TELECOM, rez-de-chaussée porte 12, B.P : 333 Lomé (Togo)**  
**Tél. +228 22 53 44 01/22 21 44 01.**

11. L'ouverture des plis aura lieu **le même jour** dans la salle de réunion du rez de chaussée de la Direction Générale de TOGO TELECOM sise à la **Place de la Réconciliation au quartier Atchanté. Heure : 9H 30 TU.**

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Cabinet ou Bureau d'études n'implique aucune obligation de la part de TOGO TELECOM de l'inclure sur la liste restreinte.

LA DIRECTION GENERALE

## Lancement des Centres Régionaux de Volontariat 500 nouveaux volontaires déployés

La journée du jeudi 5 avril 2012 a vu le lancement des Centres Régionaux de Volontariat par le ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes. Cette cérémonie qui s'inscrit dans le cadre du Programme national de volontariat (PROVONAT) a également vu la prestation de serment de la troisième vague de volontaires nationaux.

En effet, pour mieux faire le suivi des volontaires togolais déployés sur toute l'étendue du territoire, le Ministère du développement à la base a décidé de mettre en place des représentations régionales qui assumeront cette mission. C'est ainsi qu'il a décidé de collaborer avec des Organisations non gouvernementales qui ont une longue tradition en matière de volontariat. C'est ainsi que cinq ont été accréditées par le PROVONAT pour représenter les cinq régions administratives du Togo, à l'issue d'un processus concurrentiel. L'accord de partenariat a été signé ce jour avec les responsables des dites ONG et la Ministre du développement à la base Victoire Tomégah-Dogbé. Il s'agit de l'ONG Partage et Action en Synergie pour le Développement (PASYD), pour la Région maritime,

l'Association de Développement (AIDE) pour la région des Plateaux, le Groupe de Recherche Action pour le Développement Socio-économique (GRAVDSE) pour la région Centrale, l'ONG Santé Rurale en Afrique (SARAFRIQUE) pour la région de la Kara et pour la région des Savanes, l'ONG Recherche, Appui et Formation aux Initiatives d'Auto développement (RAFIA). Au delà de la satisfaction, le PROVONAT qui est un mécanisme de mobilisation et de valorisation sociale des ressources humaines disponibles reste un défi : « C'est à la fois un grand honneur et un grand défi pour moi et mon département de vous annoncer que mille autres volontaires seront mobilisés et déployés avant la fin de cette année. Ceci traduit l'engagement au plus haut niveau de l'Etat togolais à accéder à la requête sans cesse réitérée par les jeunes et les structures d'accueil depuis la première vague des volontaires et qui s'est manifestée par l'engouement observé autour de ce programme cher au gouvernement », a laissé entendre la Ministre Victoire Tomégah-Dogbé.

De son côté le système des Nations-Unies n'a pas manqué

de réaffirmer son soutien à ce programme de volontariat qui est un moyen par excellence de mobilisation des ressources intellectuelles et physiques des 6,19 millions d'habitants du Togo au service du développement, selon le mot de sa coordinatrice Résidente au Togo, Khardiata Lo N'Diaye. Du côté des responsables des ONG sélectionnées c'est la promesse de respecter le contrat : « Nous accompagnerons le comité de gestion dans le suivi et l'accompagnement des volontaires nationaux et ceci, en vue de la promotion du volontariat au niveau des cinq régions du Togo. Nous veillerons à ce que les orientations en matière de promotion du volontariat national et de gestion des volontaires nationaux telles que définies par le Conseil du Volontariat soient bien appliquées dans chacune des régions respectives. Nous comprenons bien notre mission de CRV », a confié le représentant des CVR, Komi Akpa, Directeur Exécutif de l'ONG PASYD.

La deuxième partie de la cérémonie a été consacrée à la prestation de serment de nouveaux volontaires. En tout, cinq cent nouveaux jeunes togolais ont prêté serment pour le PROVONAT. Cette troisième vague, élève le nombre total de



Prestation de serment des nouveaux volontaires

volontaires à mille cinq cents depuis le mois de septembre que le programme a débuté. Et tous sont heureux de cette prestation qui est synonyme de déploiement sur le terrain. « Je me sens bien. Je suis très ravi à la suite de cette prestation de serment. Même si on m'affecte très loin j'irai sans remords », nous a confié Kpélévi Komla Messitso, volontaire et membre de l'Association pour la promotion de l'éducation de base (APEB). Les résultats des volontaires déjà déployés sur le terrain sont satisfaisants. Ce que confirme le coordonateur du PROVONAT, Adama Combey : « Dans au moins 80% des cas, les retours que nous avons sont positifs du point de vue de la mission que les volontaires effectuent. Mais nous avons des

défis à relever. C'est justement pour cela que nous sommes en train de mettre sur place les CRV pour pouvoir s'assurer que le programme PROVONAT doit être pérenne et relever les défis, notamment le suivi au plus près de activités menées au sein de leurs structures ».

Il faut rappeler que les volontaires de cette troisième vague sont dans les domaines de l'agriculture, de la santé, des sciences techniques et juridiques, de la communication et des médias. Ils ont un mandat d'un an renouvelable avec à l'appui une indemnité mensuelle de subsistance comprise entre quarante et soixante mille francs CFA selon les qualifications. ■

Magloire A.

## Reprise le week-end prochain du Championnat D2 Les clubs de D2 réclament la 2e partie de la subvention

Le championnat national de football de Deuxième Division qui est aux arrêts depuis plus d'un mois va reprendre le week-end prochain sur toutes les pelouses des clubs qui prennent part à cette compétition. Les prêts, les mutations et les transferts de joueurs sont toujours en cours et chaque club pourra se renforcer en fonction de son ambition et surtout de son objectif. En attendant l'effectivité de cette reprise dès le 14 avril prochain, certains clubs commencent déjà par se faire entendre sur des questions financières. Les dirigeants de ces clubs de D2 évoquent la question du reste du financement qui leur avait été promis avant le lancement de la compétition.

Tout comme le championnat qui est à sa deuxième partie, le financement doit être à sa deuxième partie. La première partie de la somme promise ayant été remise bien avant le démarrage de la compétition. Lors des réunions



préparatoires, il avait été promis aux 19 clubs de D2 par le Bureau Exécutif de la Fédération Togolaise de Football, 5 millions de FCFA. A l'époque, seulement 2 millions avaient été donnés à chaque club pour le démarrage. Une somme qui est finie depuis vu le nombre de matchs que les clubs doivent disputer en plus des préparations. La semaine dernière, alors que le démarrage de la deuxième partie

de la D2 devait s'effectuer le week-end passé, on a entendu la voix de certains présidents de club qui exhortent le BE de la FTF à tenir ses promesses pour leur permettre de mieux préparer les matchs à venir.

Voilà qui va encore compliquer la tâche au bureau de Gabriel Améyi qui dans sa logique d'« apaisement » doit satisfaire tous les mécontents de sa gestion. Le

versement des trois millions restant est une question de principe selon certains responsables de clubs qui doivent opérer certaines dépenses avant et pendant la deuxième partie de ce championnat. Au nom des dirigeants qui réclament le reste du financement des clubs, il y a le Président de l'ASFOSA de Lomé, Amouzou Tètè. L'ancien candidat à la présidence du BE de la FTF ne conçoit pas que la FTF puisse rester muette face à cette question qui est de principe. Ce que dit haut Amouzou Tètè n'est que ce que pensent bas la majorité des présidents de clubs de D2 qui ont de tout temps, des difficultés pour assurer les dépenses et offrir une bonne préparation des différents matchs de leurs clubs. La FTF est donc interpellée et doit trouver une solution pour ne plus faire de mécontents dans le championnat. Le bon déroulement du championnat en dépend. ■

BHROOM Kwamé



# TRANSFERT DE CRÉDIT

**Transférez du crédit de communication à vos proches sur le réseau de TOGO TELECOM**

Pour transférer du crédit de communication  
Taper le **8822 \* montant à transférer \* numéro  
bénéficiaire du transfert \* mot de passe #**

Exemple : 8822\*500\*22534401\*00000000#

Le mot de passe par défaut est 00000000 soit 8 fois zéro.

Coût du transfert de crédit : **100 F CFA**

Montant maximum à transférer par opération : **5 000 F CFA.**



Service opérationnel d'un compte illico ou Chemoï prépayé vers un autre compte illico ou Chemoï prépayé. Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom.

**Service client : 112**  
**Dérangement : 119**

**ESPACES TELECOM À LOMÉ**

**Ex Direction Générale**  
Avenue Nicolas GRUNTZKY,  
ancien siège  
Tél : (228) 22 21 47 14

**Espace HELIM**  
Ancien Immeuble S2C  
Tél : (228) 22 20 32 06

**Espace Telecom AGDE NYVE**  
Juste après la Brasserie 98  
Tél : (228) 22 50 82 01

**Espace Telecom ADIDIDIME**  
Face Eglise d'Adidime  
Tél : (228) 22 50 83 01

**Espace Telecom ADIBOU-KONE**  
Face marché de l'ex Zangbé  
Tél : (228) 22 23 76 67

**Espace Telecom AMANI SANTOS**  
Corridor Friaux Jardin  
Tél : (228) 22 23 14 01

**Espace Telecom ASSIVITO**  
Espace HELIM, ancien Immeuble S2C  
Tél : (228) 22 20 74 06

**Espace Telecom PORT**  
Près du Rond-Point du P4A  
Tél : (228) 22 27 46 03

**ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR**

**Espace Telecom TSEVE**  
Près du grand marché de NAWRY  
Tél : (228) 23 30 00 01

**Espace Telecom AREHO**  
Dans le bâtiment de l'OTE  
Tél : (228) 23 31 07 24

**Espace Telecom KPALIME**  
Près de la Préfecture  
Tél : (228) 24 41 00 50

**Espace Telecom ATAKPAME**  
Face à la station TOTAL  
Tél : (228) 24 40 02 39

**Espace Telecom SOKODE**  
Face au marché - Après CNSS  
Tél : (228) 25 50 01 21

**Espace Telecom KARA**  
Près du stade Municipal  
Tél : (228) 26 60 00 00

**Espace Telecom DAPONG**  
Face au commissariat  
Tél : (228) 27 70 03 00